

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 3, rue Principale à Nommern se caractérise comme suit :

Au sud-ouest de Nommern, la maison d'habitation (GEN) sise 3, rue Principale est implantée de manière isolée et très marquante dans le paysage, un peu à l'écart du noyau du village. La villa (TYP) a été érigée vers 1926¹ en plein champ. Vers la rue l'immeuble est bordé par une clôture composée d'un mur en pierre naturelle surmonté par une grille et par un portail en ferronnerie. Cette clôture remplit principalement un but décoratif et de mise en évidence de la maison (AUT/PDR).

La villa est construite sur un plan irrégulier qui génère une toiture irrégulière se composant de plusieurs toits à croupe et croupette emboîtés, se distinguant en outre par une légère saillie (AUT/PDR). Les façades sont plutôt régulières tout en présentant des ouvertures de différentes formes à savoir : rectangulaires, carrées ou en plein cintre (AUT/PDR). De style éclectique, le plan et les élévations reprennent des éléments typiques des décennies précédentes (PDR). La façade principale s'élève sur deux niveaux plus un niveau de combles dans le pignon sous la croupette. Cette façade présente deux travées d'ouvertures principales, dont celle de gauche est mise en évidence par un oriel trapézoïdal qui s'étend sur deux niveaux et qui est marqué, comme les autres ouvertures de la maison, par des encadrements de baie en pierre naturelle (AUT/PDR). L'entrée se trouve dans la partie gauche, en retrait, de cette façade et elle est devancée par un porche. La porte d'entrée en bois, qui est d'origine, présente une partie supérieure partiellement vitrée et une imposte avec un vitrail (AUT/PDR). Les trois autres façades de la maison sont un peu plus sobres que la façade principale tout en reprenant des éléments décoratifs aussi visible en façade principale telle que les ouvertures rectangulaires surmontées par des tympans en plein cintre aux décors géométriques.

La maison a conservé la majorité de sa structure bâtie avec les murs porteurs et les divisions horizontales et verticales. En outre, à l'intérieur, le bâtiment présente un grand nombre d'éléments de finitions historiques tels que : des revêtements de sol en bois, des portes en bois avec chambranles, des vitraux, des lambris en bois, des décorations en stucs sur les plafonds ainsi qu'un escalier en bois avec garde-corps allant du rez-de-chaussée jusqu'aux combles.

La conception architecturale aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la maison est bien réfléchi et donne à la villa une apparence bien rythmée et bien proportionnée. Bien qu'en milieu rural l'immeuble est un élément un peu inhabituel et rare, il s'agit d'un témoin de son époque de construction et fait partie du patrimoine bâti de Nommern.

¹ Administration du cadastre et de la topographie, commune de Nommern, section A, parcelle 786/1520, case-croquis n°1083 de l'exercice 1926.

Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal et urbanistique un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR)

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 3, rue Principale à Nommern (no cadastral 786/2361). 13 voix pour un classement et 2 abstentions.

Présent(e)s : Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes.

Luxembourg, le 20 mars 2024